

LETTRE D'ENTENTE (LE-S-2026-01)

ENTRE : L'UNIVERSITÉ LAVAL

(Ci-après désigné « l'Université »)

ET : LE SYNDICAT DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DE L'UNIVERSITÉ  
LAVAL DU SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
SECTION LOCALE 2500 (SEUL-SCFP-2500)

(Ci-après désigné « le Syndicat »)

**Objet : ADDENDUM – Réintroduction aux Annexes D-3 et D-4 de la fonction de technicienne  
ou technicien en photographie**

---

**ATTENDU** la convention collective 2024-2028 et ses annexes (ci-après « convention collective ») intervenue entre les parties;

**ATTENDU QUE** la fonction de technicienne ou de technicien en photographie, classe 13, était présente à l'Annexe D3 de la convention collective 2020-2024;

**ATTENDU QUE** lors du dépôt de la convention collective 2024-2028 au ministère du Travail, la fonction de technicienne ou de technicien en photographie, classe 13, était absente des Annexes D-3 et D-4, mais aurait dû y figurer;

**ATTENDU QUE** cette absence n'était pas liée à une quelconque modification de l'évaluation, du classement ou des attributions caractéristiques de la fonction;

**ATTENDU QU'** au moment de la signature de la convention collective 2024-2028 et de la présente, au moins une personne salariée occupait cette fonction.

**Les parties conviennent ce qui suit :**

1. Le préambule fait partie intégrante de la présente lettre d'entente et sert à en interpréter le sens et la portée.
2. Les parties modifient et remplacent les Annexes D-3 et D-4 de la convention collective 2024-2028 de manière à corriger le retrait involontaire de la fonction de technicienne ou technicien en photographie, classe 13.
3. La présente lettre d'entente entre en vigueur rétroactivement au 3 mars 2025.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé à Québec, ce 21 jour du mois de janvier 2026.

Université Laval

Syndicat des employées et employés de  
l'Université Laval du Syndicat canadien de  
la fonction publique, section locale 2500  
(SEUL-SCFP-2500)



---

Noémie Moisan  
Vice-rectrice adjointe aux ressources  
humaines



---

Carole Carbonneau  
Présidente



---

Frédéric Lavigne  
Directeur du centre d'expertise en  
relations du travail



---

Francine Girard  
Vice-présidence aux relations de travail

**ANNEXE D-3 LISTE DES FONCTIONS  
GROUPE : TECHNIQUE**

<b>Titre de fonction</b>	<b>Classement</b>
Technicienne à la production audio-visuelle Technicien à la production audio-visuelle	Classe 15
Technicienne d'ascenseur Technicien d'ascenseur	Classe 15
Technicienne en administration Technicien en administration	Classe 15
Technicienne en arts graphiques Technicien en arts graphiques	Classe 15
Technicienne en dessin appliqué aux bâtiments Technicien en dessin appliqué aux bâtiments	Classe 16
Technicienne en documentation Technicien en documentation	Classe 14
Technicienne en électrotechnique Technicien en électrotechnique	Classe 15
Technicienne en géomatique Technicien en géomatique	Classe 14
Technicienne en hygiène dentaire Technicien en hygiène dentaire	Classe 16
Technicienne en informatique industrielle Technicien en informatique industrielle	Classe 16
Technicienne en mécanique du bâtiment Technicien en mécanique du bâtiment	Classe 16
Technicienne en opération forestière Technicien en opération forestière	Classe 15
Technicienne en photographie Technicien en photographie	Classe 13
Technicienne en prévention des incendies Technicien en prévention des incendies	Classe 14
Technicienne en ressources informatiques, niveau 1 Technicien en ressources informatiques, niveau 1	Classe 12
Technicienne en ressources informatiques, niveau 2 Technicien en ressources informatiques, niveau 2	Classe 16
Technicienne en ressources informatiques, niveau 3	Classe 18

Technicien en ressources informatiques, niveau 3	
Technicienne en santé animale Technicien en santé animale	Classe 16
Technicienne en thanatopraxie Technicien en thanatopraxie	Classe 16
Technicienne en transport d'énergie électrique Technicien en transport d'énergie électrique	Classe 16
Technicienne en travaux d'enseignement et de recherche Technicien en travaux d'enseignement et de recherche	Classe 16
Technicienne experte Technicien expert	Classe 18
Technologue en prothèses et appareils dentaires	Classe 16

#### ANNEXE D-4 LISTE DES FONCTIONS PAR CLASSE

Classe	Fonction
Classe 1	N/A
Classe 2	N/A
Classe 3	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aide de laboratoire</li> <li>• Chauffeur-manutentionnaire</li> <li>• Préposé à l'entretien ménager</li> </ul>
Classe 4	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aide général</li> <li>• Appariteur</li> <li>• Manœuvre-chauffeur</li> <li>• Préposé à l'expédition et à la réception</li> <li>• Préposé au prêt et à l'entretien d'équipements</li> <li>• Préposé aux soins des animaux</li> <li>• Commis-réceptionniste</li> </ul>
Classe 5	N/A
Classe 6	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aide-technique</li> <li>• Commis à l'accueil et à l'information</li> <li>• Commis à la documentation et aux équipements</li> <li>• Commis à la recherche de renseignements</li> <li>• Commis à la saisie d'information</li> <li>• Commis-comptable</li> </ul>
Classe 7	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préposé à l'entretien général</li> <li>• Préposé à la reprographie</li> <li>• Préposé aux installations et équipements sportifs</li> <li>• Relieur</li> <li>• Secrétaire</li> </ul>
Classe 8	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Animalier</li> <li>• Assistant technique aux communications</li> </ul>
Classe 9	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agente à l'accueil et à l'information</li> <li>• Agent comptable</li> <li>• Assistant dentaire</li> <li>• Assistant technique en dessin appliqué aux bâtiments</li> <li>• Commis aux fichiers informatisés</li> <li>• Jardinier</li> <li>• Magasinier</li> <li>• Ouvrier horticole et de voirie</li> <li>• Opérateur de machinerie</li> <li>• Secrétaire de gestion</li> </ul>
Classe 10	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agente de sécurité et de prévention</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agente de soutien informatique</li> <li>• Assistant technique en sécurité incendie</li> <li>• Maître-serrurier</li> <li>• Répartiteur à la centrale de traitement des appels d'urgence</li> </ul>
Classe 11	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agent de bureau</li> <li>• Agent de secrétariat</li> <li>• Ouvrier certifié d'entretien</li> <li>• Secrétaire à l'édition</li> </ul>
Classe 12	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agent de gestion des études</li> <li>• Agent aux infrastructures télécommunication et de Centres de données</li> <li>• Assistant dentaire en implantologie</li> <li>• Assistant technique en pharmacie</li> <li>• Électricien</li> <li>• Ferblantier-soudeur</li> <li>• Mécanicien</li> <li>• Mécanicien de machines fixes 2e classe</li> <li>• Mécanicien en tuyauterie</li> <li>• Technicien en ressources informatiques (niveau 1)</li> </ul>
Classe 13	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mécanicien-machiniste</li> <li>• Mécanicien-machiniste en travaux d'enseignement et de recherche</li> <li>• Technicien en photographie</li> </ul>
Classe 14	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Technicienne en documentation</li> <li>• Technicien en géomatique</li> <li>• Technicien en prévention des incendies</li> </ul>
Classe 15	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Technicien à la production audio-visuelle</li> <li>• Technicien d'ascenseur</li> <li>• Technicienne en administration</li> <li>• Technicienne en arts graphiques</li> <li>• Technicien en électrotechnique</li> <li>• Technicien en opération forestière</li> </ul>
Classe 16	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Technicienne en dessin appliqué aux bâtiments</li> <li>• Technicienne en hygiène dentaire</li> <li>• Technicien en informatique industrielle</li> <li>• Technicien en ressources informatique (niveau 2)</li> <li>• Technicien en mécanique du bâtiment</li> <li>• Technicien en santé animale</li> <li>• Technicien en thanatopraxie</li> <li>• Technicien en transport d'énergie électrique</li> <li>• Technicien en travaux d'enseignement et de recherche</li> <li>• Technologue en prothèses et appareils dentaires</li> </ul>
Classe 17	N/A
Classe 18	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Technicien expert</li> <li>• Tech en ressources informatiques (niveau 3)</li> </ul>
Classe 19	<p>À partir de l'implantation de la classe le 29 mars 2027</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Technicien expert</li> <li>• Technicien en ressources informatiques (niveau 3)</li> </ul>